

1. *Débitrice*: **NEBUNII Sàrl**, rue de la Fontaine 15,  
**1204 Genève**
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois jusqu'au  
20.08.2008
3. *Echéance pour la remise des créances*: 17.04.2008
4. *Commissaire*: Me Christophe ZELLWEGER, avocat, rue de  
la Fontaine 9, CP 3781, 1211 Genève 3
5. *Remarques*: Société: NEBUNII Sàrl, rue de la Fontaine 15,  
1204 Genève (Réf. Registre du commerce: CH-550-  
0108720-9)  
But social: exploitation, gestion et acquisition d'établisse-  
ments publics.  
1. Extrait du jugement JTPI/3304/08 rendu le 27 février  
2008 dans la cause C/102/2008-11 SF  
- Accorde à NEBUNII Sàrl un sursis concordataire de six  
mois, jusqu'au mercredi 20 août 2008;  
- Nomme aux charges de droit en qualité de commissaire  
au sursis: Me Christophe ZELLWEGER, avocat, rue de la  
Fontaine 9, CP 3781, 1211 Genève 3;  
- Autorise NEBUNII Sàrl à poursuivre ses activités, sous la  
surveillance du commissaire;  
- Interdit cependant à NEBUNII Sàrl d'accomplir tout acte  
excédant la gestion courante de ses affaires sans avoir ob-  
tenu au préalable l'accord écrit du commissaire;  
- Invite NEBUNII Sàrl à s'acquitter, en mains du commis-  
saire, dans les vingt jours suivant la notification du présent  
jugement, d'un montant de Fr. 6'000.- au titre d'avance sur  
ses frais et honoraires;  
- Autorise le commissaire à ne pas se mettre en œuvre avant  
le versement de cette avance;  
- Invite le commissaire à aviser le Tribunal si sa mission de-  
vait être entravée ou si le montant de l'avance devait ne pas  
suffire à couvrir le coût de ses interventions;  
- Déboute tout opposant de toutes autres conclusions.  
2. Délai pour la production des créances: les créanciers de  
NEBUNII Sàrl et toutes les personnes qui ont des prétentions  
à formuler sont invités à produire leurs créances et revendica-  
tions, avec pièces justificatives, auprès du commissaire  
dans un délai de 20 jours à compter de la présente publica-  
tion, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au  
concordat.  
Les débiteurs ou toutes autres personnes qui détiennent des  
biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonce-  
ront dans le délai imparti pour les productions.  
3. Date déterminante pour les intérêts: 27 février 2008 (date  
du jugement de sursis).  
4. Adresse pour l'envoi des productions: Me Christophe Zell-  
weger, avocat, 9 rue de la Fontaine, case postale 3781, 1211  
Genève 3.  
5. La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront pu-  
bliés ultérieurement.

Le commissaire au sursis: C. ZELLWEGER  
1204 Genève

(00291903)